

## Télédeclarez vos demandes d'aides animales dans les délais...

*Question :*

*Y-a-t-il du nouveau à propos des demandes d'aides ovines et caprines ?*

*Réponse :*

Les demandes d'aides ovines et caprines se déroulent comme d'habitude, c'est-à-dire depuis vendredi 1<sup>er</sup> janvier et au plus tard lundi 1<sup>er</sup> février au soir. Au-delà le dispositif de pénalités de retard commencera à s'appliquer.

*Question :*

*Et pour l'aide des bovins ?*

*Réponse :*

Pour 2016 les aides suivantes se demandent au moyen d'un formulaire unique :

- ABL : Aides aux Bovins Laitiers,
- ABA : Aides aux Bovins Allaitants,
- VSLM : Aides aux Veaux Sous La Mère et aux veaux en agriculture biologique.

La période de déclaration de **demande sur TelePAC est commencée depuis vendredi dernier, jusqu'au mardi 17 mai 2016 au soir.**

Pour chacune de ces aides, les notices explicatives sont consultables sur TelePAC, de même que les formulaires papier.

Toute l'équipe de rédaction du Face à la PAC vous souhaite une très bonne année 2016 ;-)

**Alain GUILLON – Gilles ROUX**  
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne ..... 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil Matours ..... 05.49.85.87.80  
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau ..... 05.49.50.44.29